

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.09.2022	12h11	22.378	DESC
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Armin Kapetanovic**

**Titre : Suite à la vague de départs au sein de la Police neuchâteloise relayée par RTN**

**Contenu :**

- Des écarts salariaux sont évoqués. Est-ce justifié ? Merci d'établir un comparatif des salaires et indemnités entre la Police neuchâteloise (PONE) et les polices « concurrentes » (au moins les polices fribourgeoise, bernoise, jurassienne, du Nord vaudois, du canton de Vaud et de Lausanne).
- Un fonctionnement excessivement en silos est évoqué (par exemple, police de la circulation). Le Conseil d'État confirme-t-il ce problème de management ?
- Est-il vrai qu'il y a un taux de cadres excessivement élevé par rapport aux personnes de terrain, en comparaison avec les autres polices ?

**Souhait d'une réponse écrite : OUI**

**Auteur ou premier signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Armin Kapetanovic

**Autres signataires** (*prénom, nom*) :

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :

**Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 26 octobre 2022**

- *Des écarts salariaux sont évoqués. Est-ce justifié ? Merci d'établir un comparatif des salaires et indemnités entre la Police neuchâteloise (PONE) et les polices « concurrentes » (au moins les polices fribourgeoise, bernoise, jurassienne, du Nord vaudois, du canton de Vaud et de Lausanne).*

Dans le canton de Neuchâtel, la fonction de gendarme avec brevet fédéral est évaluée en classe 6 qui va de 73'393,45 francs à 103'483,55 francs/an. Le salaire d'un gendarme dépend des années de service (annuités) ainsi que des indemnités dépendant de ses fonctions spécifiques fixées dans le règlement d'exécution. Ainsi, on obtient un salaire annuel moyen pour un gendarme avec 5 ans d'activité d'environ 88'000 francs et de 94'000 francs pour un gendarme avec 10 ans d'ancienneté.

En Suisse romande, chaque canton et commune dispose de sa propre échelle et de son propre protocole de fixation des salaires, des indemnités spécifiques et des éventuelles primes pour inconvénients de service, ce qui rend les comparaisons salariales extrêmement difficiles.

Les éléments obtenus auprès des autres polices romandes, permettent de conclure que le canton de Neuchâtel offre des conditions légèrement plus avantageuses que les cantons du Valais et de Fribourg, mais pas que les cantons du Jura et de Genève. À noter que le plus grand nombre de policiers neuchâtelois démissionnaires a rejoint le canton de Vaud et la ville de Lausanne, pour lesquels les chiffres n'ont pas pu être obtenus.

Dans l'analyse qui précède, il faudrait encore tenir compte de différences importantes en ce qui concerne les conditions de travail, telles que :

- le nombre d'heures travaillées sur une semaine ;
- le plan de retraite anticipée et les conditions de la caisse de pensions ;
- le détail des indemnités de service, de piquet et de spécialistes.
- *Un fonctionnement excessivement en silos est évoqué (par exemple, police de la circulation). Le Conseil d'État confirme-t-il ce problème de management ?*

Le Conseil d'État n'est pas en mesure de confirmer que les départs au sein de la police neuchâteloise sont liés à un problème de management. Les entretiens systématiques menés avec les policiers démissionnaires mettent

plutôt en avant des choix de vie personnels, comme une volonté de rapprocher le lieu de travail du lieu de domicile ou de concilier la vie privée en lien avec les horaires et servitudes du travail de nuit.

La police de la circulation (PoCirc) est une des trois entités de la Police neuchâteloise avec police secours (PS) et la police de proximité (PX). Au sein de ces unités opérationnelles, un équilibre est recherché entre compétences spécialisées et compétences généralistes. Par la nature de leurs tâches, les collaborateurs de la PoCirc sont un peu plus spécialisés, mais collaborent régulièrement avec toutes les entités de la PONE et participent aux dispositifs sécuritaires communs sur tous les grands événements.

– *Est-il vrai qu'il y a un taux de cadres excessivement élevé par rapport aux personnes de terrain, en comparaison avec les autres polices ?*

La PONE dispose de cadres spécialistes qui ont été évalués dans des classes de fonctions correspondant à des grades de cadres, mais ne gèrent pas d'équipes.

La nature du fonctionnement 24/24/365 nécessite, en plus de l'encadrement administratif des équipes, de pouvoir disposer de cadres en permanence avec une voie hiérarchique opérationnelle. Ceci influence également la proportion cadres/hommes de terrain.

Enfin, le choix d'une police de proximité présente dans 7 postes de proximité, répartis sur l'ensemble du territoire, influence également le nombre de cadres. Ces critères et ses choix sont spécifiques à chaque corps de police, mais dépendent également de l'organisation d'un canton à l'autre.

Finalement, en comparaison intercantonale, il semble que les différences entre cantons sont essentiellement dues à la taille critique des corps respectifs : plus celui-ci est grand, plus le rapport cadres/hommes de terrain est avantageux. Pour rappel, la Police neuchâteloise est le deuxième plus petit corps de Suisse romande derrière la Police jurassienne. En tous les cas, il n'est pas question d'un taux « excessivement élevé ».